

Inscriptions et dérogations : L'inscription des nouveaux élèves (enfant nouvellement arrivés sur Saint Symphorien d'Ozon, enfant qui rentre en petite section ou en CP) aura maintenant lieu à la mairie comme la loi l'indique. Il faut venir avec un justificatif de domicile, le livret de famille et le carnet de santé. La mairie inscrit les élèves, la directrice les admet. Il y aura toujours une rencontre avec les parents. Pour les dérogations il faut également demander les documents à la mairie. Il y aura une commission qui aura lieu avec les directrices d'école.

Date de la Kermesse : Samedi 29 Juin à Louise Labé.

Boom : Vendredi 30 novembre à l'orangerie.

Nous souhaitons reparler de l'organisation du spectacle le jour de la kermesse : Les maîtresses souhaitent trouver une solution pour rendre les enfants qui passent en premier à leur famille avant la fin du spectacle (dans les coulisses par exemple). Les parents notent qu'il faudra peut-être aussi réfléchir à l'ouverture des stands avant la fin du spectacle.

Dates proposées pour les deux prochains conseils :

2^e conseil d'école : Jeudi 14 Mars à 18h30.

3^e Conseil : Lundi 17 Juin à 18h

Question des parents :

1) Affichage des listes de classes le vendredi soir. Les enseignantes sont satisfaites de ce système. La directrice note que cela évite les attroupements le jour de la rentrée ; la circulation est plus fluide. Les parents trouvent également que c'est une bonne solution.

2) Procédure pour récupérer l'enfant à 16h30 alors qu'il est inscrit à la garderie ?

Il faut signer une décharge. Cette question soulève d'autres questions : Qui doit faire signer ces décharges ? Est-il nécessaire de faire signer une décharge puisque l'enfant apparaît comme absent à la garderie ?

3) Est-il possible de faire passer les documents CPE dans les cahiers / cartables plus rapidement ? Et s'assurer que les enfants qui partent à la garderie les aient également.

Nous allons essayer d'être plus réactives. Il n'est pas toujours facile de faire passer les informations dans les classes de plus petit en particulier.

Les enseignantes proposent également, pour faciliter le retour des documents de l'APE, de créer une boîte parents d'élèves qui sera installée dans le bureau de la directrice. Cette proposition semble convenir à tout le monde.

4) Comment se passe l'intégration des enfants à besoin particulier ? Quels sont vos besoins pour les aider dans leur intégration ? Il n'est pas facile de répondre à cette question au cours d'un conseil d'école. Nous faisons ce qu'il faut pour que tout se passe au mieux.

L'association de parents d'élèves propose d'investir dans du matériel adapté pour des élèves à besoins particuliers. Cette proposition nous semble intéressante même s'il est difficile de savoir ce qui pourrait nous être utile. Une maman psychomotricienne propose d'apporter son aide en proposant elle-même différents outils.

5) Quelle est la nouvelle organisation avec les ATSEMS et comment se passe t-elle ? Nous avons modifié l'organisation pour faire en sorte que chaque classe bénéficie tous les jours d'une Atsem. La classe des Grand travaille avec Elodie de 8h20 à 10h00 et la classe de Lorine et Géraldine de 10h00 à 11h15.

Les parents d'élèves demandent si la mairie envisage de remettre une ATSEM pour la cinquième classe ? Mme Simian explique que les conditions actuelles ne le permettent pas. Les parents entendent la réponse mais insistent sur le fait qu'ils se préoccupent toujours de cette question.

6) Les enfants de la classe de MS/GS peuvent se rendre seuls aux toilettes. Les enseignantes de la classe expliquent leur fonctionnement. Les enfants ne peuvent se rendre aux toilettes que par deux, avec un collier clés. Ils vont également aux toilettes avant chaque déplacement. Pour éviter trop de va et vient pendant la classe, les maîtresses proposent de faire un mot aux parents pour leur demander d'accompagner leur enfant aux toilettes à 8h20 et 13h35. Un affichage sera ajouté dans les toilettes pour rappeler aux élèves de bien se laver les mains.